

Copie Cezilly



PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires
du Rhône

Lyon, le 13 JUIL. 2018

Mission Grenelle

Affaire suivie par : Soizic CEZILLY
Tél : 04 78 62 54 57
Fax : 04 78 62 54 79
Courriel : soizic.cezilly@rhone.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 20 février 2018, vous m'avez informé que la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) s'était engagée dans une démarche de plan climat air énergie territorial (PCAET). Le 22 mars 2018, je portais à votre connaissance l'ensemble des éléments réglementaires nécessaires à élaboration du PCAET. Le présent courrier a pour objet de vous communiquer les principaux enjeux identifiés sur votre territoire par l'État et liés aux questions climatiques, énergétiques et à la qualité de l'air.

Les éléments figurant en annexe n'ont pas vocation à être exhaustifs, toutefois, l'ensemble des éléments requis par la réglementation devra être abordé dans le PCAET.

Le PCAET est un outil permettant de traduire une volonté politique de changer les modes de faire actuels et développer des pratiques vertueuses en matière de consommation et de production d'énergie. Pour devenir un outil opérationnel, son contenu doit être en adéquation avec les moyens que vous souhaitez lui consacrer et le portage politique dont il bénéficiera. En ce sens, il vous appartient de fixer son niveau d'ambition et la nature des actions qu'il doit porter, en lien toutefois avec le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise, le schéma régional climat air énergie (dans l'attente du futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET) ainsi que la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Monsieur Daniel PACCOUD
Président
Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées
1277 route des Crêtes
69480 ANSE

La CCBPD sera coordonnateur de la transition énergétique sur son territoire à la suite de l'approbation de son PCAET. Dans ce cadre, alors qu'elle n'a pas la compétence dans tous les secteurs d'activité devant être travaillés au travers du PCAET, la CCBPD doit avoir un rôle d'entraînement et d'orchestration des acteurs de son territoire dans la mise en œuvre d'actions visant la diminution de la consommation énergétique, le développement des énergies renouvelables, la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, la lutte contre la pollution de l'air et l'adaptation au changement climatique. Ici réside un des enjeux principaux du PCAET : la CCBPD n'a pas vocation à être maître d'ouvrage de la mise en œuvre de toutes les actions qui seront identifiées dans le PCAET mais il lui revient de permettre la compréhension des enjeux climat/air/énergie par les acteurs du territoire et leur adhésion au projet afin qu'eux-mêmes portent certaines actions du PCAET. Une animation forte et continue du PCAET doit donc être mise en place. Cette animation devra également permettre un suivi du bénéfice des actions réalisées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Préfet

Sous-préfet, chargé de mission

Michaël CHEVRIER

Copie à : - Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône
- DREAL Auvergne Rhône-Alpes – Service PRICAE – pôle climat air énergie